



FNASCE

couleur passion

Compte-rendu Atelier entraide

DASCE

5 et 6 octobre 2017

Sète

Présentation de l'équipe d'animation de l'atelier : Stéphane Vachet (VP Entraide), Roland Bigorre (responsable CPAI), Ludovic Kaire (permanent Affaires immobilières bureau FNASCE), Sandrine Trofseau (permanente entraide bureau FNASCE).

Diffusion de la vidéo présentée lors du congrès de Guidel (rapport d'activités de l'année 2016).

Les différentes aides financières relatives à l'entraide ont ensuite été présentées :

- Les aides aux séjours en colonies de vacances (CGCV...)
- Les aides aux challenges ou manifestations nationales (un rappel sera fait par messagerie, car très peu de demandes chaque année, par un manque d'information)
- Les aides au transport, faisant suite à des séjours gratuits (la FNASCE verse 35 % des frais engagés, si l'ASCE contribue à hauteur minimum de 20 €)
- Les aides exceptionnelles suite à des sinistres (incendies, inondations etc). Ces dossiers restent complexes à constituer, car l'aide de la FNASCE n'intervient que et seulement après les différentes aides faites par les services sociaux du Ministère (CLAS, MGEN, ASCE...).

Les séjours gratuits permettent à 250 familles à revenus modestes, de partir chaque année (printemps et été), en vacances. Si les offres de printemps permettent de combler toutes les demandes, celles de l'été sont plus difficiles à satisfaire, car la mer reste très demandée par ces familles, et les offres restent insuffisantes en bord de littoral.

Outre les nombreuses offres des ASCE, la FNASCE achète donc des séjours supplémentaires à nos différents partenaires de tourisme, ceux-ci, dans le cadre du partenariat, permettent même à quelques familles de partir en pension complète.

Les familles prioritaires sont celles touchées par la maladie, le handicap, le deuil.

Si certaines ASCE ne possèdent pas d'unité d'accueil, elle peuvent toujours participer, par le biais de chèque ou de virement à la FNASCE, à l'achat d'un ou plusieurs séjours.

Le guide d'aide à la création ou la gestion des unités d'accueil fait l'objet de propositions de modifications.

Il est rappelé que la CPAI (Commission Permanente des Affaires Immobilières), est là pour conseiller les ASCE sur les UA. Cette commission doit valider les dossiers, et apporter son aide pour des travaux de rénovation ou pour l'acquisition d'une unité d'accueil en bien propre, les biens État étant menacés.

Le bien État figurant sur la convention nationale, les "propriétaires locaux" ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent, il ne faut surtout pas hésiter à faire remonter à la FNASCE le moindre problème rencontré.

Les travaux ne peuvent commencer avant la réunion CPAI (sauf urgence).

Le FSUA (fonds de solidarité UA) est alimenté par 1/4 € par adhérent (voté au congrès de Royan). Celui-ci pourrait être étendu aux ASCE qui possèdent un mobil-home et/ou, un bien État. Cette proposition sera soumise au vote lors du congrès de Marseille en 2018.

Le montant de l'aide est de 50 % maxi des travaux plafonnés à 50 000 €.

Le cautionnement : la FNASCE se porte caution pour un emprunt bancaire afin d'effectuer des travaux de rénovation sur une UA en bien propre ou acquérir un bien immobilier en dur, pour toutes les ASCE, possédant ou non des unités d'accueil.

Attention, la FNASCE ne peut se porter caution concernant les biens État.

OSCAR et ANGELA

Les applications ont été développées en interne par des bénévoles, il faut les faire évoluer, et régler les dysfonctionnements dus au changement de serveur.

L'objectif étant que tout refonctionne avant la fin de l'année. Cet objectif reste réalisable, et, évidemment, souhaité par tous.

Pour l'avenir, 2 solutions seront possibles, soit garder l'application existante, soit trouver un logiciel répondant aux besoins (financiers et fonctionnels).

Des réponses seront apportées au congrès de Marseille, et une décision devra être prise.

Deux ateliers participatifs ont ensuite été mis en place le jeudi après-midi et le vendredi matin, un groupe dédié à la CPAI, l'autre à la CPAS, en inversant les groupes le lendemain.

Côté action sociale, un tour de table a été fait pour que chacun puisse se présenter, et évoquer l'entraide au quotidien dans son ASCE. Le partage a été important et a permis de souligner quelques points forts sur les difficultés rencontrées, mais aussi sur l'importance du réseau des ASCE auprès de leurs adhérents.

En effet, beaucoup d'adhérents franchissent la porte de l'ASCE, et viennent de plus en plus y trouver écoute, soutien et réconfort. Il n'est pas toujours facile de faire face à des agents dans l'épreuve ou la douleur, il faut trouver les mots, adapter le bon comportement, et les bénévoles des ASCE, dont ce n'est pas le métier, sont parfois dépourvus.

Il est demandé la possibilité de pouvoir bénéficier d'une formation sur l'écoute, la communication, afin de répondre au mieux aux demandes des adhérents en difficulté.

Côté affaires immobilières, là aussi, beaucoup d'échanges et de partages autour du sujet des unités d'accueil.

Il a été demandé pourquoi prévoir de faire la formation UA pendant le congrès au lieu de faire une rencontre des gestionnaires. Il a été alors argumenté que ce domaine allait au-delà des seuls gestionnaires.

La question a été posée sur les investissements de la fédération, qu'en était-il du camping ? pourquoi investir à Paris plutôt qu'en province, (alors que pour le même prix nous pourrions avoir plusieurs UA).

Pour le camping, cette option avait été abandonnée. Lors d'un congrès, l'option de l'achat d'une UA sur Paris a été soumise au vote et adoptée. Cette option est toutefois reportée pour le moment.